



**PROJET PEDAGOGIQUE E.P.S.
DE LA VILLE DE GAGNY
ET DE L'I.E.N. DE GAGNY-VILLEMOMBLE
2015-2016**

Circonscription
de Gagny/
Villemomble

académie de Créteil



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sommaire

- 1- Cadre général du partenariat**
- 2- Objectifs de l'E.P.S. aux cycles 2 et 3**
- 3- Compétences spécifiques aux APSA**
- 4- Programmation des cycles d'apprentissages**
 - 41- Priorités et répartition**
 - 42- Planning et organisation matérielle**
- 5- Séance type et rôle de chacun**
- 6- Evaluation**

1- Cadre général du partenariat

Le projet pédagogique E.P.S. a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre le service des sports municipal de la ville de Gagny et l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Gagny-Villemomble.

Une « demande d'intervenants extérieurs » est reconduite chaque année par le Maire de la ville et les directeurs des écoles élémentaires, pour faire bénéficier aux enseignants de l'aide d'éducateurs sportifs. Le D.S.D.E.N. de Seine-Saint-Denis valide cette demande après avis formulé par les directeurs et l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Les éducateurs sportifs de la ville, diplômés d'un Brevet d'Etat, d'une Licence STAPS et/ou d'un BPJEPS Activités physiques pour tous, apportent leur savoir-faire et leur éclairage technique aux enseignants qui en font la demande. Ils accompagnent et favorisent les apprentissages et l'acquisition des compétences relatives à l'E.P.S. fixées dans les programmes de 2008.

2- Objectifs de l'E.P.S. aux cycles 2 et 3

L'Education Physique et Sportive fait partie des programmes de l'école primaire, à raison d'une durée annuelle de 108 heures par classe, selon le Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale du 19 juin 2008.

La grille horaire de l'école élémentaire propose un horaire global annuel. Cette souplesse permet aux enseignants et aux équipes pédagogiques d'organiser l'enseignement de l'E.P.S. de façon globale en fonction de projets simultanés ou successifs.

L'Education Physique et Sportive vise le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices.

L'E.P.S. développe aussi la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques variées. Elle conduit les élèves à découvrir, s'initier et se perfectionner dans la pratique de ces activités. Elle donne accès à un patrimoine culturel et participe de la transmission d'une culture et de représentations.

L'E.P.S. contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps en action. Tout en répondant au « besoin de bouger » et au « plaisir d'agir », elle permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance. Les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres, mais aussi à veiller à leur santé.

L'E.P.S. constitue un terrain propice à l'éducation à la sécurité par des prises de risques contrôlées (au niveau de l'environnement, du matériel, des règles d'action) et la prise de conscience de ses possibilités et de ses limites.

Enfin, l'E.P.S. s'inscrit dans l'objectif d'éducation à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même, respect d'autrui et respect de l'environnement). En ce sens, elle participe de l'instruction civique et morale et de l'éducation à la citoyenneté de chacun des élèves. Les notions de règles, d'égalités des chances,

d'égalité entre les filles et les garçons, de justice, de solidarité et de respect de l'autre que l'on développe en E.P.S., offrent des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales nécessaires à la formation du citoyen. Elle contribue ainsi à la lutte contre l'intolérance et la violence, dans la pratique contrôlée d'activités physiques.

3- Compétences spécifiques aux activités (APSA)

Mise en relation des « grandes compétences du livret scolaire » et des compétences EPS	
Socle Commun – Palier 1 CE1	Programme de 2008 – Compétences motrices
<p>Compétence 3 – Les compétences sociales et civiques – <i>Connaître les principes et fondements de la vie civique et sociale</i> • Avoir un comportement responsable : - respecter les autres et les règles de la vie collective - pratiquer un jeu ou un sport collectif en en respectant les règles</p>	<p>Réaliser une performance mesurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités athlétiques : courir vite, longtemps, en franchissant des obstacles, sauter loin et haut, lancer loin. - Natation : se déplacer sur une quinzaine de mètres.
	<p>Adapter ses déplacements à différents types d'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités d'escalade : grimper jusqu'à 3m et redescendre (mur équipé). - Activités aquatiques et nautiques : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter. - Activités de roule et glisse : réaliser un parcours simple en roller ou en vélo. - Activités d'orientation : retrouver quelques balises dans un milieu connu.
	<p>Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeux de lutte : agir sur son adversaire pour l'immobiliser. - Jeux de raquettes : faire quelques échanges. - Jeux traditionnels et jeux collectifs avec ou sans ballon : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).
	<p>Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Danse : exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments pour communiquer des émotions en réalisant une petite chorégraphie (3 à 5 éléments), sur des supports sonores divers. - Activités gymniques : réaliser un enchaînement de 2 ou 3 actions « acrobatiques » sur des engins variés (barres, plinths, poutres, gros tapis).
Socle Commun – Palier 2 CM2	Programme de 2008 – Compétences motrices
<p>Compétence 5 – Culture Humaniste – <i>Pratiquer les arts et avoir des repères en histoire des arts</i> • Inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques, des chorégraphies ou des enchaînements, à visée artistique ou expressive</p>	<p>Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Danse : construire à plusieurs une phrase dansée (chorégraphie de 5 éléments au moins) pour exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments et pour communiquer des émotions, sur des supports sonores divers. - Activités gymniques : construire et réaliser un enchaînement de 4 ou 5 éléments « acrobatiques » sur divers engins (barres, moutons, poutres, tapis).

<p>Compétence 6 – Compétences sociales et civiques – <i>Avoir un comportement responsable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respecter les règles de la vie collective, notamment dans les pratiques sportives ● Respecter tous les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons 	<p>Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeux de lutte : amener son adversaire au sol pour l'immobiliser. - Jeux de raquettes : marquer des points dans un match à deux. - Jeux sportifs collectifs (type handball, basket-ball, football, rugby, volley-ball...): coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).
<p>Compétence 7 – Autonomie et initiative</p> <ul style="list-style-type: none"> ● S'appuyer sur des méthodes de travail pour être autonome : <ul style="list-style-type: none"> - respecter des consignes simples, en autonomie - être persévérant dans toutes les activités - commencer à s'autoévaluer dans des situations simples ● Faire preuve d'initiative : <ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans un projet individuel ou collectif 	<p>Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités athlétiques : courir vite, courir longtemps, courir en franchissant des obstacles, courir en relais, sauter loin, sauter haut, lancer loin. - Natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.
<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir une bonne maîtrise de son corps et pratiquer un sport : <ul style="list-style-type: none"> - se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplir les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal - réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation - se déplacer en s'adaptant à l'environnement 	<p>Adapter ses déplacements à différents types d'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités d'escalade : grimper et redescendre sur un trajet annoncé (mur équipé). - Activités aquatiques et nautiques : plonger, s'immerger, se déplacer. - Activités de roue et glisse : réaliser un parcours d'actions diverses en roller, en vélo, en ski. - Activités d'orientation : retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte.

Les éducateurs sportifs de la ville et les enseignants veilleront à ce que les APSA choisies soient variées et développent l'ensemble des compétences à acquérir à l'école élémentaire.

Des ressources pédagogiques sont disponibles sur le site de l'Inspection Académique détaillant le contenu des APSA (<http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique105>).

4- Programmation du cycle d'apprentissage

41- Priorités et répartition

Les interventions des éducateurs sportifs sont proposées aux écoles élémentaires de la ville de Gagny.

Les éducateurs sportifs doivent apporter un éclairage technique qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits avec l'enseignant de la classe. Ces interventions ne se substituent pas aux enseignements de l'E.P.S. dans les écoles et dans les classes. Elles sont à concevoir comme un complément destiné à aider les enseignants dans la mise en place de séquences et de programmations en E.P.S.

Les APSA sont pour la plupart choisies par les éducateurs sportifs et le Conseiller Pédagogique EPS, en fonction de leur intérêt, puis proposées ensuite aux enseignants. Toutefois, les enseignants ont également la possibilité de demander une intervention des éducateurs sportifs dans le cadre d'une APSA particulière, afin d'accompagner les élèves dans le cadre d'un projet en E.P.S. (toute demande d'APSA peut être formulée auprès des éducateurs et du Conseiller Pédagogique EPS à la rentrée scolaire ou en fin d'année précédente sous réserve de la faisabilité).

Toutes les APSA sur lesquelles interviennent dans les classes les éducateurs sportifs ont fait l'objet d'un travail préalable avec le Conseiller pédagogique EPS pour la mise en place d'un projet pédagogique qui définit les objectifs d'apprentissages, les modalités d'organisation, la progression et les critères d'évaluation retenus. Ces projets présentent également une séance type et une situation de référence. Ils sont tenus à la disposition des enseignants afin de favoriser une co-intervention avec l'éducateur sportif.

Chaque classe, du CP au CM2 bénéficie de deux créneaux de 40 minutes avec un éducateur sportif, sur des APSA différentes.

Les interventions des éducateurs sportifs se répartissent sur quatre périodes, offrant des cycles d'apprentissages d'environ 8 à 10 séances. Chaque directeur d'école veillera à faire bénéficier de l'aide technique des éducateurs sportifs à tous les enseignants qui en font la demande, dans la mesure du nombre d'heures d'interventions allouées à son école. Une répartition équitable est préconisée et il appartient à l'équipe pédagogique de l'école, en début d'année, de définir le choix de la répartition des créneaux de manière équilibrée.

Par ailleurs, un cycle « natation » est dispensé pour tous les niveaux de classe à la piscine de Gagny (de la GS au CM2). Le projet pédagogique « natation » est consultable sur le site de la circonscription.

Enfin, pour favoriser l'enseignement de l'E.P.S., les enseignants se voient attribuer des créneaux sans l'intervention des éducateurs sportifs sur certains des sites sportifs de la ville, dans la mesure des possibilités et disponibilités.

42- Planning et organisation matérielle

Un planning pour chaque école ainsi que les APSA pratiquées sont définis pour l'année scolaire avec les éducateurs. Les activités programmées doivent être :

- Compatibles avec les infrastructures sportives disponibles et le matériel à disposition au Service des Sports municipal,
- Compatibles avec les contraintes matérielles (installation du matériel ou du parcours sur une ½ journée ou une journée entière),
- Regroupées selon une organisation préparée avec les éducateurs (obligation de déplacer du matériel municipal d'école en école),
- Regroupées par niveau de classe ou cycle si cela est nécessaire.

Ces plannings seront transmis à l'Inspection de l'Education Nationale de circonscription (Gagny-Villemomble) dès le démarrage des activités afin d'être joints à la demande d'agrément pour signature. Ils seront transmis après avoir été soumis aux éducateurs qui en contrôleront la faisabilité.

Sur ces plannings seront indiqués les lieux des interventions, en accord avec le service des sports et en fonction des possibilités des écoles et des ressources locales (cour d'école et son équipement, préau, gymnase, stade, dojo, terrain...).

Les enseignants devront se présenter avec leurs élèves directement sur le lieu des interventions des éducateurs. Ils devront veiller à rappeler aux élèves qu'ils doivent avoir une tenue de sport et faire attention à ce que les élèves soient prêts pour l'horaire prévu de début d'activité (il leur appartient donc de prévoir le temps de déplacement à pied, le passage dans les vestiaires, si nécessaire, pour se changer...).

En cas d'absence d'un enseignant et de son non remplacement, l'école devra prévenir l'éducateur sportif le plus tôt possible.

En cas d'absence d'un éducateur sportif, le Service des Sports s'engage à prévenir l'école le plus tôt possible également.

Lorsque des enseignants partent en classe transplantée, le créneau alors libre sera utilisé par les éducateurs sportifs pour travailler sur les différentes rencontres sportives proposées aux écoles au cours de l'année. Ce travail s'effectuera dans les bureaux attribués aux éducateurs par le service des sports.

5- Séance type et rôle de chacun

Lors des séances d'E.P.S., enseignants et éducateurs veillent à mettre en activité le plus possible les élèves, en veillant à leur sécurité, tout en leur garantissant un processus d'apprentissages d'habiletés motrices, de savoirs et d'attitudes leur permettant d'aboutir à une pratique sportive de plus en plus autonome, responsable et réfléchie.

C'est pourquoi, les séances sont rythmées par différentes phases :

- Une phase collective de rappels des acquisitions antérieures, des améliorations envisagées, de l'objectif spécifique de la séance.
- L'entrée dans l'activité des grandes fonctions motrices des élèves peut s'effectuer au travers de jeux collectifs qui mettent tous les élèves en condition, avec le souci d'être en lien avec l'APSA travaillée et les compétences spécifiques de celle-ci.
- Des situations d'apprentissages doivent permettre aux élèves de développer des habiletés motrices et des stratégies.
- Ces apprentissages doivent permettre aux élèves d'évaluer leurs acquis et leurs progrès lors d'une situation de référence, régulièrement proposée aux élèves. Cette situation de référence sera organisée autour d'un but précis, de conditions d'exécution et règles et de critères de réussite déterminés en amont.
- Une phase d'analyse collective, avec retour au calme, conduira les élèves à faire le bilan de leurs acquisitions et de leurs limites, difficultés ou obstacles afin de dégager les perspectives en termes d'apprentissages à venir.

Différents types d'organisation pédagogique peuvent être utilisés pour permettre l'atteinte des objectifs de séance :

- Travail par ateliers en parallèle : ce mode d'organisation permet de proposer plusieurs ateliers avec un maximum de pratique effective de la part des élèves.
- Travail en groupe classe : tous les élèves travaillent en même temps sur la même situation d'apprentissage, soit en formant deux groupes en activité en parallèle, soit en mettant en place une alternance entre pratiquants et observateurs.
- Travail par groupes homogènes : l'enjeu est alors de répondre aux besoins de chacun et d'aider tous les élèves à progresser vers le but qu'ils se sont fixés.

Enseignants et éducateurs sportifs travailleront en co-intervention afin d'encadrer au mieux les élèves et de construire un projet commun qui réponde à une progression en E.P.S.

Les éducateurs sportifs et le conseiller pédagogique E.P.S. de la circonscription mettront à la disposition des écoles les projets pédagogiques des APSA proposées afin que tous les enseignants puissent y avoir accès, prendre connaissance des programmations envisagées et s'engager dans la construction des apprentissages visés.

6- Evaluation

Chaque cycle d'E.P.S. doit permettre à l'élève d'évaluer ses progrès :

- De manière formative : il s'agit d'identifier et de mettre en place un outil individuel qui permette à chaque élève d'évaluer ses progrès au cours des séances, d'adapter et d'améliorer son comportement et ses stratégies, et de déterminer son niveau de fin de cycle. Cet outil peut prendre appui sur le dossier « livret de compétences » présent sur le site de l'I.A. 93 : <http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique105>
- De manière sommative : l'objectif est de concevoir et organiser une modalité d'évaluation qui permette à l'enseignant et à l'éducateur sportif d'identifier le niveau d'acquisition de chaque élève. Il peut s'agir d'un brevet (de gymnastique, de natation...), d'un test passé dans un livret, d'une rencontre sportive interclasses (au sein d'une même école ou d'un même groupe scolaire), d'une rencontre de circonscription (qui suppose une organisation municipale) ou d'une rencontre départementale organisée par l'I.A.

Fait à Gagny, le 22 septembre 2015



Document réalisé par M. Tobaty Alexandre, Conseiller Pédagogique EPS - IEN Gagny-Villemomble